



Info-Alerte n° 2510 du 12 janvier 2022



## Les promesses de gain de DÉLICES ET GOURMANDISES

**DÉLICES ET GOURMANDISES** est l'enseigne phare de la société **MERRIOS** (qui exploite également les enseignes commerciales **DÉLICES D'ANNIE**, **NATUR'SANTÉ**, **BISCUITS ET COMPAGNIE**).

Nous publions ici un témoignage éprouvant d'une cliente – en date du 9 janvier 2022 – qui a cru réellement avoir gagné le chèque de 9 500 € annoncé :

*« Je suis moi-aussi victime de Délices et gourmandises, étant en grandes difficultés financières avec deux enfants à charge. J'ai commandé pour un montant de 40 €. J'ai reçu le colis avec les gâteaux et les trois cadeaux gratuits, mais pas le chèque évidemment.*

*Je suis tellement dévastée et en colère. Sur le formulaire était écrit noir sur blanc : le chèque bancaire de 9 500 € est ferme, définitif et sans appel. »*

La lecture de tels avis de gains nécessitent le plus souvent une loupe et une certaine vigilance pour étudier les mentions discrètes et le règlement complet de l'opération. Entamer une action en justice n'est pas la solution la plus simple, et ne garantit pas une issue favorable, d'autant que **MERRIOS** a pris la précaution d'implanter son siège social non pas en France mais en Irlande...



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)